

Communiqué du G4+1

Numéro 7, avril 2000

Le Groupe de normalisateurs du G4+1 s'est réuni à Queenstown (Nouvelle-Zélande), du 4 au 6 avril 2000. Le G4+1 comprend des membres des organismes de normalisation comptable de l'Australie, du Canada, de la Nouvelle-Zélande, du Royaume-Uni et des États-Unis d'Amérique. Des représentants de l'International Accounting Standards Committee (IASC) siègent à titre d'observateurs. Les points de vue exprimés dans le présent communiqué sont ceux des représentants des organismes de normalisation membres et non pas nécessairement ceux des organismes eux-mêmes.

Intéressement au capital

Le Groupe a examiné un projet de document portant sur les questions liées à la constatation et à la mesure des options d'achat d'actions et des autres formes d'intéressement au capital consenties aux salariés et autres personnes en échange de biens ou de services. Le document présente 1) une comparaison des diverses possibilités relativement aux dates de mesure et aux méthodes de constatation et de mesure, et 2) les conclusions du Groupe en faveur d'une approche consistant à mesurer toutes les formes d'intéressement au capital à la juste valeur des options ou actions à la date d'acquisition du droit d'exercice, et à constater la charge au titre de l'intéressement sur la période d'activité correspondante. Le Groupe a convenu de finaliser le texte d'un document en vue de sa publication.

Méthodes possibles de mesure des éléments non financiers

Le Groupe a discuté des questions liées à la mesure des éléments non financiers. Alors que la valeur de sortie est généralement utilisée comme fondement de la mesure à la juste valeur dans le contexte des instruments financiers, le Groupe examine la possibilité qu'il soit utile de recourir à une valeur différente pour les éléments non financiers. Le Groupe a discuté de l'utilisation du modèle de la valeur de renonciation aux fins de la détermination de la mesure appropriée d'un actif ou d'un passif non financier, en particulier dans les cas où l'élément est très spécialisé et ne peut être facilement transféré sur le marché dans son état actuel. Selon le modèle de la valeur de renonciation, un actif ou un passif serait mesuré, selon les circonstances, à son coût de remplacement, à sa valeur de réalisation nette ou à sa valeur d'usage. Le Groupe a convenu de poursuivre ses discussions sur le sujet lors de sa prochaine réunion.

Constatation des passifs

Le Groupe a poursuivi son examen d'une approche pour la résolution des questions liées à la constatation des passifs. Selon cette approche, l'entité qui doit assumer l'obligation ne serait pas tenue de constater l'obligation à titre de passif si, à la date du règlement, elle reçoit un avantage proportionnel aux actifs transférés aux fins du règlement de l'obligation. Le Groupe s'est intéressé aux deux questions suivantes : 1) les circonstances où une entité assume une obligation; 2) les types d'avantages qui seraient pris en compte aux fins de déterminer s'il convient de constater un passif. Le Groupe s'est penché sur la façon de distinguer les questions liées à une baisse de valeur des actifs et les questions liées à la constatation des passifs, et il a discuté de divers traitements comptables qu'il serait possible d'appliquer lorsque le règlement d'une obligation donne lieu à la création ou à l'amélioration d'un actif. Le Groupe a convenu de poursuivre ses discussions sur le sujet lors de sa prochaine réunion.

Communiqué du G4+1 (SUITTE)

Nouvelle base de mesure

Le Groupe a poursuivi son examen des questions liées à l'utilisation d'une nouvelle base de mesure pour les états financiers des filiales consolidées publiés séparément. Il s'est intéressé à des exemples d'opérations effectuées par des entités sous contrôle commun, et à la façon dont l'adoption d'une nouvelle méthode comptable au niveau de la filiale permettrait d'accroître la comparabilité avec les résultats obtenus par l'application des normes actuelles sur les regroupements d'entreprises et les consolidations au niveau du groupe consolidé. Le Groupe a convenu de poursuivre ses discussions sur le sujet lors de sa prochaine réunion.

Instruments financiers

Le Groupe a reçu un rapport du président du Groupe de travail mixte (GTM) sur les instruments financiers au sujet de l'avancement du projet de norme comptable exhaustive sur la constatation et la mesure des instruments financiers, norme qui utiliserait la juste valeur comme base de mesure.

Le Groupe a examiné l'état du dossier, notamment le calendrier prévu et les objectifs du document. Bien que le GTM étudie encore certains sujets précis, il a l'intention de parachever le projet de norme et de le présenter avant septembre 2000, en vue de sa publication ultérieure par les membres du GTM avant le 31 octobre 2000. Les membres du Groupe ont confirmé de nouveau leur appui à l'égard du projet et leur intention de publier pour commentaires, dans chacun de leurs pays, la norme préliminaire et le fondement des conclusions élaborés par le GTM.

Comptes rendus sur les projets

Le Groupe a examiné le document de réflexion sur la comptabilisation des contrats d'assurance publié récemment par l'IASC. Il a indiqué qu'il appuie le travail de l'IASC dans ce dossier et l'orientation générale des conclusions du Comité de direction. Le Groupe continuera à suivre la progression de ce projet. Il est conscient qu'il existe des différences entre les normes comptables nationales adoptées par les divers membres du Groupe, et qu'une convergence des normes dans ce secteur serait bénéfique pour leurs pays respectifs.

Le Groupe a également discuté de l'exposé-sondage 20 sur l'information financière publié récemment par le Royaume-Uni, intitulé *Retirement Benefits*. Il a indiqué qu'il appuie l'orientation des conclusions formulées dans cet exposé-sondage. Le Groupe a noté que les exigences proposées concernant la constatation des charges au titre des prestations de retraite et l'utilisation d'une méthode axée sur la valeur de marché étaient semblables aux exigences imposées dans d'autres pays, quoique la présentation d'un autre montant net au titre des prestations de retraite dans le bilan différait de la présentation exigée en vertu des normes des autres membres du Groupe.

De plus, le Groupe s'est penché sur la prise de position publiée en décembre 1999 par le Royaume-Uni, intitulée *Statement of Principles for Financial Reporting*. Il a convenu de procéder à une étude comparative des cadres conceptuels utilisés par ses membres pour relever les ressemblances et les différences dans les définitions des éléments des états financiers, les critères de constatation et les notions de mesure.

Communiqué du G4+1 (SUIITE)

Publications à paraître

Des documents élaborés par le Groupe sur les sujets suivants devraient paraître très prochainement dans chaque pays membre du G4+1 :

- la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation;
- la comptabilisation des régimes d'intéressement au capital.

Prochaine réunion

Le Groupe tiendra sa prochaine réunion à Boston, au Massachusetts (É.-U.), du 25 au 27 juillet 2000. Les points suivants seront à l'ordre du jour :

- nouvelle base de mesure;
- constatation des passifs;
- instruments financiers – Groupe de travail mixte;
- méthodes possibles de mesure des éléments non financiers;
- questions liées à la constatation des produits;
- comptes rendus sur les projets relatifs aux actifs incorporels, aux contrats de location et aux capitaux empruntés et capitaux propres;
- la possibilité de réaliser une convergence des normes comptables nationales actuelles.

Le présent *Communiqué du G4+1* est publié par l'Institut Canadien des Comptables Agréés avec le concours des autres membres du G4+1.